



Assemblée générale

Distr. limitée
2 septembre 2021
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-quatrième session

Vienne, 25 août-3 septembre 2021

Projet de rapport

Additif

Chapitre II

Recommandations et décisions

B. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-huitième session

11. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

[Voir [A/AC.105/L.322/Add.1](#), par 70 à 76, pour les paragraphes précédents.]

1. Le Comité a également noté que le Groupe de travail tiendrait une réunion intersessions en ligne à la mi-octobre 2021, et prié la présidence et le secrétariat de prendre les dispositions nécessaires en vue de cette réunion.
2. Le Comité a noté en outre que des documents, qui seraient établis par la délégation des États-Unis et l'Agence spatiale européenne, seraient soumis à l'examen du Groupe de travail lors de sa réunion intersessions prévue en octobre 2021, et présenteraient des réflexions sur les moyens de promouvoir la sûreté des applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, notamment un projet de mandat pour un groupe international d'experts que proposaient de créer et de composer des représentantes et représentants d'États Membres et d'autres organisations gouvernementales internationales concernées. Une fois créé, ce groupe d'experts pourrait se réunir en marge des sessions du Sous-Comité scientifique et technique et fournir à celui-ci des mises à jour sur ses travaux, sans incidences financières pour le budget de l'ONU.
3. Le Comité a noté qu'il était prévu que le Groupe de travail tienne de nouveaux débats lors de sa réunion intersessions d'octobre 2021, qui porteraient, conformément au deuxième objectif de son plan de travail actuel, sur le document A/AC.105/C.1/L.390, intitulé « Analyse préliminaire actualisée de la contribution des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace à la sûreté des applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace ».



C. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixantième session

11. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales

[Voir [A/AC.105/L.322/Add.2](#), par. 78 à 89, pour les paragraphes précédents.]

4. À sa soixantième session, au titre du point de l'ordre du jour relatif au débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales, le Sous-Comité juridique a prié la présidence et la vice-présidence du groupe de travail de poursuivre, entre les sessions, les consultations sur le mandat, les attributions et la méthode de travail du groupe de travail, afin que le Comité puisse examiner plus avant ces questions à sa soixante-quatrième session (voir [A/AC.105/1243](#), par. 257).

5. À la soixante-quatrième session, le groupe de travail a tenu quatre réunions formelles et informelles, dont les conclusions ont été approuvées par le Comité à sa 782^e séance et sont présentées à l'annexe III du présent rapport.

L. Questions diverses

6. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses », conformément à la résolution [75/92](#) de l'Assemblée générale.

7. Les représentantes et représentants de l'Afrique du Sud, de l'Autriche, de la Chine, de l'Iran (République islamique d'), du Kenya, du Mexique et du Royaume-Uni ont fait des déclarations au titre de ce point. Le représentant du Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz, organisation dotée du statut d'observateur, a également fait une déclaration. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.

1. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2022-2023

8. Conformément aux dispositions relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires, telles qu'approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution [52/56](#), le Comité a examiné la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2022-2023.

9. Le Comité a noté que l'Assemblée générale avait noté, dans sa résolution [75/92](#), que les États d'Europe orientale avaient désigné, en la personne d'Oleg Ventskovsky (Ukraine), leur candidat au poste de second vice-président et rapporteur du Comité pour la période 2022-2023.

10. Le Comité a noté que les États d'Europe occidentale et autres États avaient approuvé la candidature de Jenni Tapio (Finlande) au poste de première vice-présidente du Comité pour la période 2022-2023 ([A/AC.105/2021/CRP.20](#)).

11. Le Comité a prié instamment les États d'Afrique, les États d'Asie et du Pacifique et les États d'Amérique latine et des Caraïbes de désigner sans délai leurs candidates ou candidats aux postes de président du Sous-Comité juridique, de président du Comité et de président du Sous-Comité scientifique et technique, respectivement, afin que le Comité et ses sous-comités aient le temps d'élire leurs bureaux lors de leurs sessions respectives de 2022.

2. Composition du Comité

12. Le Comité a pris note de la demande d'adhésion de l'Angola ([A/AC.105/2021/CRP.3](#)) et décidé de recommander à l'Assemblée générale

d'approuver, à sa soixante-seizième session, en 2021, l'admission de l'Angola au Comité.

13. Le Comité a pris note de la demande d'adhésion du Bangladesh (A/AC.105/2021/CRP.4) et décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver, à sa soixante-seizième session, en 2021, l'admission du Bangladesh au Comité.

14. Le Comité a pris note de la demande d'adhésion du Panama (A/AC.105/2021/CRP.5) et décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver, à sa soixante-seizième session, en 2021, l'admission du Panama au Comité.

15. Le Comité a pris note de la demande d'adhésion de la Slovénie (A/AC.105/2021/CRP.6) et décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver, à sa soixante-seizième session, en 2021, l'admission de la Slovénie au Comité.

16. Le Comité a pris note de la demande d'adhésion du Koweït (A/AC.105/2021/CRP.19) et décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver, à sa soixante-seizième session, en 2021, l'admission du Koweït au Comité.

3. Statut d'observateur

17. Le Comité a pris note de la demande déposée par l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) pour obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2021/CRP.7.

18. Le Comité a décidé d'octroyer à UNIDROIT le statut d'observateur permanent auprès du Comité.

19. Le Comité a pris note de la demande déposée par le Square Kilometre Array Observatory pour obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2021/CRP.8.

20. Le Comité a décidé d'octroyer au Square Kilometre Array Observatory le statut d'observateur permanent auprès du Comité.

21. En ce qui concerne les demandes déposées par des organisations non gouvernementales pour obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité, ce dernier a rappelé qu'il était convenu, à sa cinquante-troisième session, en 2010 (A/65/20, par. 311), que les organisations non gouvernementales se verraient accorder un statut d'observateur à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de leur demande de statut consultatif auprès du Conseil économique et social, qu'au besoin, cette période provisoire pourrait être prolongée d'un an, et qu'il n'octroierait véritablement le statut d'observateur permanent à ces organisations non gouvernementales que lorsque leur statut consultatif auprès du Conseil aurait été confirmé.

22. Le Comité a pris note de la demande déposée par l'Open Lunar Foundation pour obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2021/CRP.9.

23. Le Comité a décidé d'octroyer à l'Open Lunar Foundation le statut d'observateur, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de sa demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

4. Questions diverses

24. Le Comité a pris note de la proposition de création de la Journée internationale de la Lune (A/AC.105/2021/CRP.14), et accepté de recommander à l'Assemblée générale de proclamer, à sa soixante-seizième session, en 2021, le 20 juillet Journée internationale de la Lune.

25. Le Comité a pris note de la proposition selon laquelle un texte sur les travaux importants menés par le Bureau des affaires spatiales devrait figurer dans la déclaration ministérielle du forum politique de haut niveau pour le développement durable, prévu en juillet 2022.

26. Le Comité a pris note des propositions sur la question de l'accès équitable des pays en développement à l'orbite géostationnaire, présentées à la cinquante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/C.1/2021/CRP.26) et à la soixantième session du Sous-Comité juridique (A/AC.105/C.2/2021/CRP.21).

5. Programme 5 (« Utilisations pacifiques de l'espace » : projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020)

27. Le Comité était saisi des documents suivants :

a) Un document de séance intitulé « Programme 5, "Peaceful uses of outer space": proposed programme plan for the period 2022 » (A/AC.105/2021/CRP.15) ;

b) Projet de budget-programme pour 2022 [A/76/6 (Sect.6)].

28. Le Comité a noté que le projet de plan-programme pour 2022 avait été examiné par l'organe subsidiaire de l'Assemblée générale chargé de la planification, de la programmation et de la coordination, à savoir le Comité du programme et de la coordination, à sa soixante et unième session, en juin 2021, et que les conclusions et recommandations de ce dernier au titre du programme 5 figuraient dans le document A/76/16, aux paragraphes 104 à 111.

29. Le Comité a salué l'exposé de la Directrice du Bureau des affaires spatiales sur le projet de plan-programme pour 2022, et les informations fournies par le Bureau sur ses principaux domaines de travail.

30. Le Comité a noté que, étant donné que le Comité du programme et de la coordination avait déjà terminé ses travaux, toute contribution acceptée par le Comité à la présente session servirait pour les prochains projets de plan-programme.

31. Le Comité a noté que le plan-programme figurant dans le document A/76/6 (Sect.6), ainsi que les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination, serviraient à l'élaboration du projet de plan-programme pour 2023.

32. L'avis a été exprimé selon lequel le Bureau pourrait envisager d'intégrer, dans le document A/76/6 (Sect.6), au titre du résultat 3 (protection renforcée du spectre des systèmes mondiaux de navigation par satellite), dans le paragraphe relatif aux enseignements tirés et aux changements prévus (par. 6.35), des considérations sur l'intensification de la recherche et de la coopération en matière d'élaboration de normes et de règles.

33. L'avis a été exprimé selon lequel l'ajout de ces considérations devrait faire l'objet d'un débat au sein du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, et la description de l'appui que le Bureau devait apporter à ce comité ne devrait pas être modifiée.

34. L'avis a été exprimé selon lequel il fallait que les États membres du Comité s'emploient, pendant la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, à faire en sorte que le Bureau dispose des ressources nécessaires pour mettre en œuvre son programme de travail.

6. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-cinquième session du Comité

35. Le Comité a recommandé que les points suivants soient examinés à sa soixante-cinquième session, en 2022 :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection du Bureau.
4. Déclaration de la présidence.
5. Débat général.
6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-neuvième session.
8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante et unième session.
9. Espace et développement durable.
10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle.
11. L'espace et l'eau.
12. Espace et changements climatiques.
13. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
14. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
15. Exploration de l'espace et innovation.
16. Programme « Espace 2030 ».
17. Questions diverses.
18. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

M. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

36. Le Comité a convenu des dates provisoires suivantes pour sa propre session et celles de ses sous-comités en 2022 :

	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
Sous-Comité scientifique et technique	7-18 février 2022	Vienne
Sous-Comité juridique	28 mars-8 avril 2022	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	1 ^{er} -10 juin 2022	Vienne